

ERASMUS SMALL CAP EUROPE – Part E

Date de production du document : 01/07/2025

PRODUIT

ERASMUS SMALL CAP EUROPE

Code ISIN Part E: FR0013188364

OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE

ERASMUS GESTION - Site internet de l'initiateur : www.erasmusgestion.com

Appelez le n° 01 71 70 43 10 pour de plus amples informations

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'AMF est chargée du contrôle de ERASMUS GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés. ERASMUS GESTION est une Société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : Ce produit a été créé le 27/12/2013 pour une durée de 99 ans qui peut être prorogée dans les conditions prévues par le règlement.

Objectif :

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir une performance annuelle nette de frais supérieure à son indicateur de référence : MSCI Europe ex UK Small Cap Daily Net Total Return EUR, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux actions de petite capitalisation (entre 100M et 3 Mrds d'euro de capitalisation boursière) d'Europe (hors Royaume-Uni)

Les investissements sont réalisés sur des actions Européennes de petites capitalisations de tous secteurs. L'approche d'investissement combine une analyse « top-down » afin de définir le taux d'exposition au marché et « bottom-up » afin de sélectionner les entreprises au sein des thématiques d'investissement. Ces entreprises ont une capitalisation boursière principalement comprise entre 100 millions et 3 milliards d'euros.

Les gérants définissent pour la période en cours, plusieurs thèmes d'investissement en fonction de l'environnement macroéconomique et boursier, suivant lesquels les entreprises composant l'actif du fonds sont sélectionnées.

Ces thèmes d'investissement sont le reflet des convictions des gérants et s'orientent vers des zones économiques, des secteurs d'activités ou styles de gestion. La sélection des gérants repose alors sur l'analyse fondamentale des sociétés avec prise en compte des niveaux de valorisation. Cette analyse est complétée par des rencontres régulières avec les managements afin d'appréhender leur réalité opérationnelle et de comprendre leur stratégie.

Les actions sélectionnées doivent, au regard de l'analyse de l'équipe de gestion, présenter au moment de leur entrée en portefeuille un potentiel de valorisation minimal. Une fois en portefeuille, elles peuvent y rester si leur potentiel de valorisation, revu périodiquement, reste d'un niveau satisfaisant. Ce potentiel de valorisation représente l'analyse de l'équipe de gestion mais n'exclut pas un risque de baisse ou de valorisation moins importante. Afin de respecter les règles d'éligibilité au PEA et au PEA PME, le fonds sera en permanence investi à hauteur de 75% au minimum de son actif en actions émises par des sociétés éligibles au PEA-PME. Le fonds pourra également investir en obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours de manière accessoire à des produits monétaires et des OPCVM monétaires de la zone Euro, dépôts et emprunts d'espèces. Son exposition aux risques de crédit sera limitée à 10%. Son exposition au risque de change sera limitée à 50%

Le fonds intègre de manière systématique la gestion des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection dite « best-in-universe ». Cette sélection consiste à exclure les émetteurs n'ayant pas obtenu des notations extra-financières suffisantes, tous secteurs confondus.

Pour cela, l'équipe de gestion applique une méthode établie : définition d'un univers d'investissement initial, éviction des sociétés conformément à notre politique d'exclusion et notation Environnement, Social et Gouvernance. La méthodologie de notation est appliquée à l'ensemble de l'univers d'investissement. Elle se nourrit de données qualitatives et quantitatives issues des rapports extra-financiers des sociétés, d'évaluations extra-financières des émetteurs effectuées par des prestataires externes ainsi que de nombreuses rencontres avec le management des sociétés.

La part des émetteurs ayant été analysés selon les aspects extra-financiers, donnant lieu à une notation ESG, est durablement supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors dette publique et liquidité).

Le fonds s'engage ainsi à réduire son univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à son univers initial (exclusions sectorielles et plus mauvaises notes).

L'approche extra-financière peut impliquer certaines limites méthodologiques en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets : l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. La société de gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées, ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs. Enfin, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Les derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire, que 10 000 euros sont investis.

Coûts au fil du temps

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	686 €	2 885 €
Incidence des coûts annuels*	6,8%	3,9%

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,6% avant déduction des coûts et de 7,6% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Au maximum 4% du montant que vous payez au moment de l'investissement, non prélevés par la société de gestion.	400 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est facturé.	-
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,82% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	182 €
Coûts de transaction	0,35 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons ou vendons.	35 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats*	Commission de surperformance : Commission variable égale à 20% TTC maximum de la performance supérieure au MSCI Europe ex UK Small Cap Daily Net Total Return EUR (dividendes réinvestis). La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM, nette de frais de gestion et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions/rachats que l'OPCVM. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation comprend la moyenne au cours de 5 dernières années.	70 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ?

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous pouvez faire votre demande sur le site www.erasmusgestion.com ou contact@erasmusgestion.com ou adresser un courrier à l'adresse suivante : Erasmus Gestion 14, rue de Marignan - 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées

Les informations relatives aux performances passées sur les dix dernières années sont disponibles sur le site internet de la société (www.erasmusgestion.com) ou en annexe de ce document.

Informations pratiques

Les informations relatives aux scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.erasmusgestion.com

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

La responsabilité de ERASMUS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC..